

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/12/2015

Délibération n° D-2015-506

Réseau de vidéocommunication par câble - Sortie du dispositif
- Approbation d'un protocole d'accord à souscrire avec la
société NC NUMERICABLE

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Excusés :

Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction du Secrétariat Général

Réseau de vidéocommunication par câble - Sortie du dispositif - Approbation d'un protocole d'accord à souscrire avec la société NC NUMERICABLE

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan câble, la Ville de Niort, la SEM Vidéocommunication Niortaise, l'Etat et la société Compagnie Générale de Vidéocommunication ont conclu, le 9 juin 1987, une convention d'établissement et d'exploitation d'un réseau de vidéocommunication, pour une durée de 25 années.

La société NC NUMERICABLE s'est trouvée substituée, ultérieurement, à l'Etat et à la Compagnie Générale de Vidéocommunication.

La convention de 1987 ayant expiré le 8 juin 2012, le dispositif mis en place est devenu caduc et NUMERICABLE est aujourd'hui, vis-à-vis de la Ville de Niort, un simple occupant de son domaine public ou privé.

Le projet de protocole d'accord annexé à la présente délibération a pour objet de prendre acte de cette modification de la relation entre NC NUMERICABLE et la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord, ci-annexé, à souscrire avec la société NC NUMERICABLE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 39 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 6 |

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE